

DELIBERATION N° 09-26

Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 55

OBJET : ENS DES GILLARDES : PROGRAMME D' ACTIONS 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du plan de gestion voté pour 5 ans et qui est en cours de mise en œuvre sur le site « Espace Naturel Sensible des Gillardes », sur les communes de Pellafol et Monestier d'Ambel, la Communauté de Communes doit déposer annuellement les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses liées aux aménagements touristiques prévus dans ce premier programme quinquennal.

En plus du fonctionnement de gestion et du suivi naturaliste du site, l'année 2026 est ponctuée par la concrétisation du projet initialement prévu qui permet de valoriser par une approche sensible toute la richesse de cet ENS. L'aménagement permettra :

- Une meilleure gestion des flux (mise en défend des zones fragiles des exurgences, cheminements revus dont un accès PMR) avec le renouvellement complet des deux boucles de visite détériorées, devenues obsolètes ;
- La reprise de l'abri bois existant pour lui donner de nouvelles fonctions d'accueil pour les visiteurs et randonneurs : abri, support de découverte ;
- La compréhension des phénomènes géologiques et la sensibilisation à la biodiversité du site par l'installation de stations de découverte.

Le programme global d'aménagement vient interpellier les fonds du Département au titre de la ligne budgétaire spéciale de 100 000 € destinée au ENS à vocation d'accueil touristique.

La CCM doit déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

Actions	Montants HT
PO-01 5.3 Mise en place de tournées de surveillance du site en partenariat avec l'association locale APPO	4 000 €
TE-3 2.2 Entretien annuel des toilettes sèches	4 100 €
SE-2 4.1 Programme d'étude ciblé de la faune et de la flore pour alimenter les indicateurs de suivi et le diagnostic (année 2 du marché signé)	8 916 €
SE-5 4.4 Etude de la population de chiroptères de l'ENS : espèces, utilisation du site, gîtes potentiels sur site et à proximité (tranche 2 du marché signé)	10 750 €
AD-3 5.4 Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le volet « naturaliste » (année 2 du marché signé)	14 950 €
SE-1 3.1 Maîtrise d'œuvre transversale de l'offre d'interprétation et de valorisation du site ENS (tranche 2 du marché signé)	1 800 €
Programme global d'aménagement de valorisation du site mobilisant les lignes suivantes : - PI-1 3.2 Equipement de découverte et d'interprétation de la zone de forte fréquentation - TU-3 et TU-4 1.4 Travaux de génie végétal pour encadrer les circulations au niveau des grandes et petites Gillardes et des activités autour de la rivière - TU-8 2.4 Refonte du balisage et de la signalétique sur l'ensemble du site ENS - PI-2 3.3 Valorisation de l'abri bois de l'ONF	De 90 000 à 95 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** les actions 2026 telles-que présentées ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès du Département de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à déposer la demande de subvention, et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

